

# INFOS SDIS

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 - N° 63

**LOIRE**

[www.sdis42.fr](http://www.sdis42.fr)



La revue du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

**SDIS 42 LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## SOMMAIRE

### LE MOT DU PRÉSIDENT

P.2

### LES TEMPS FORTS

Opérations immobilières ; résultats sportifs ; rallye sécurité moto ; permis piétons ; rassemblement des parents.

P.3-9

### AU COEUR DES MISSIONS

Feu du 24 décembre à Saint-Étienne.

P.10-11

### SE FORMER POUR AGIR

Les scénarii pédagogiques ; formation secourisme ; établissement des tuyaux incendie.

P.12-14

### LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Inauguration CIS Régny ; GéoArtémis ; nouveaux engins pour Feurs ; passage à l'échange pour l'habillement ; les ateliers mécaniques mobiles.

P.15-19

### DES HOMMES ET DES MÉTIERS

Cap Qualité ; passation de commandement à Jonzieux ; la communication à l'honneur ; sensibilisation à la charte du volontariat ; le groupement de commandes.

P.20-24

### LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Les infirmiers SPV ; les 10 règles d'or du sport ; bilan du suivi des établissements.

P.25-27

### LE SDIS EN IMAGES

P.28



Alors que le contexte budgétaire et financier des collectivités territoriales est rendu de plus en plus difficile, je tiens à saluer l'effort fourni par le Conseil général et les communes ligériennes pour financer le SDIS et permettre au Conseil d'administration de maintenir les engagements pris en matière de modernisation des outils de traitement de l'alerte ainsi que de construction et réaménagement de casernes.

Avec ces nouveaux équipements, les sapeurs-pompiers voient leurs conditions de travail sensiblement améliorées et les interventions facilitées. Les nouvelles tablettes numériques permettent, par exemple, de transmettre en direct au SAMU, voire même à l'hôpital, le bilan médical lors d'un secours à personne. Un gain de temps et d'efficacité dans la prise en charge des victimes, et c'est bien là l'objectif fixé à nos sapeurs-pompiers que d'assurer leurs missions dans une recherche d'amélioration continue.

Point d'orgue de ces investissements, la nouvelle école départementale ouvrira ses portes dans les prochaines semaines et les sapeurs-pompiers de la Loire disposeront alors d'un environnement de formation optimal, sécurisé et adapté aux besoins.

Je tenais enfin à souligner l'étroite collaboration entre le Conseil d'administration et les instances consultatives du SDIS. En participant de manière constructive à l'évolution de l'établissement, elles donnent du sens à la démarche de qualité conduite au sein du SDIS de la Loire.

En ce début d'été, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances !

**Bernard PHILIBERT**  
*Président du Conseil d'administration  
du SDIS de la Loire*

## Revue trimestrielle du SDIS de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton - BP 541 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél : 04 77 91 08 00 - Fax : 04 77 91 08 05 - Site web : [www.sdis42.fr](http://www.sdis42.fr)  
Courriel : [direction@sdis42.fr](mailto:direction@sdis42.fr)

Directeur de la publication : Bernard Philibert

Responsable de la rédaction : Lieutenant-Colonel Gilles Cornaire

Réalisation et mise en page : Cendie Verdeau, Véronique Simon

Crédits photo cellule audiovisuelle SDIS 42 : François Perrot, Jean-Jacques Moulin, Jean-Christophe Duillon, Stéphane Faveyrial, Matthieu Abrial, Pascal Burner, David Walher, Vincent Raby, Loïc Sybelin, Sébastien Perrier, Xavier Roche, Eric Richard, Claudia Bodinier, Cendie Verdeau, Véronique Simon

Impression sur papier recyclé : Reboul - dépôt légal juin 2012

N° imprimeur : 1310 Tirage en 5 000 exemplaires.



## De nouvelles opérations immobilières lancées par le Conseil d'administration

C'est avec la participation de Fabienne Buccio, Préfète de la Loire, que le Conseil d'administration s'est réuni le 25 avril dernier. Cette présence témoignait une nouvelle fois de tout l'intérêt porté par la représentante de l'Etat au service départemental d'incendie et de secours.

Comme il se doit à pareille période, les administrateurs ont examiné en premier lieu le compte administratif et le budget supplémentaire. À l'instar des années antérieures, le résultat excédentaire 2011 a été utilisé pour financer les investissements et limiter ainsi le recours à l'emprunt.

Les investissements se poursuivront bien en 2012, comme l'a rappelé le président Bernard Philibert. Conformément au budget voté quelques mois plus tôt, quatre nouvelles opérations immobilières seront lancées dans les mois à venir, destinées principalement à remplacer ou restructurer les casernes inadéquates pour une bonne distribution des secours. Les travaux envisagés doivent permettre également de renforcer l'isolation des bâtiments, dans un souci de meilleure maîtrise des dépenses énergétiques.

Un nouveau centre d'incendie et de secours (CIS) sera construit à Charlieu, en remplacement du bâtiment actuel (*voir photo ci-dessous*), devenu peu fonctionnel avec des sorties de véhicules dangereuses. Un terrain sera cédé prochainement par la commune afin de permettre l'édification de la caserne et l'accueil de la compagnie Sornin.



Le CIS de Montagny sera étendu, avec l'objectif de construire une travée supplémentaire. Des aménagements extérieurs seront également réalisés.

Les sapeurs-pompiers d'Andrézieux-Bouthéon seront appelés à s'installer dans de nouveaux locaux à proximité de l'aéroport, afin d'établir une meilleure synergie entre ces deux services. Ce déménagement est devenu également nécessaire en raison de l'inadaptation des locaux actuels (*voir photo ci-dessous*) : chambres de service insuffisantes, manque de salles de formation et de locaux de vie. Des négociations sont actuellement en cours avec la commune et la chambre de commerce et d'industrie afin de rechercher le terrain qui serait le plus adapté pour l'installation de ce nouvel équipement.



Enfin, le centre technique départemental, situé à côté de la direction départementale, sera réaménagé pour permettre le stockage de tenues d'intervention et de matériels d'intervention dans le cadre d'une nouvelle procédure de gestion.

Ces opérations ont été votées à l'unanimité par les administrateurs et le choix des architectes devrait être réalisé dès septembre prochain. Le président Bernard Philibert a rappelé à cette occasion qu'au terme de ce 3<sup>ème</sup> programme immobilier, en 2016, 47,5 millions d'euros auront été investis depuis 2000. 57 casernes de sapeurs-pompiers auront ainsi été reconstruites ou restructurées au cours de ces 16 années.

**Christian CHOUVET**  
Chef du pôle ressources

## La Loire s'illustre dans les épreuves sportives sapeurs-pompiers

Samedi 5 mai, s'est déroulé le Challenge départemental de la Qualité au stade des Bullieux d'Andrézieux-Bouthéon.

407 athlètes ont pris part à cette manifestation sous un temps variable accompagné de fortes averses en cours de journée. Malgré ces impondérables climatiques, qui ne facilitent pas la réalisation de grandes performances, tous les participants ont eu à cœur de démontrer leurs qualités sportives en offrant des prestations et des résultats de haut niveau.

À la clôture de cette journée, 67 athlètes ont été sélectionnés pour représenter les couleurs du SDIS de la Loire au Challenge régional de la Qualité qui s'est tenu à Riom, dans le Puy-de-Dôme, le 5 juin dernier.

La délégation ligérienne s'est illustrée avec pas moins de 22 podiums dont 6 premières places en récompenses individuelles, et 5 récompenses collectives.

Pour les séniors, citons les titres de champion de France pour Thibault Naël sur le demi-fond, Stéphane Michaud pour le parcours sportif et David Desmules au saut en hauteur.

Chez les minimes, deux belles premières places pour Joanna Font et Paco Perret au parcours sportif. Enfin, dans la catégorie junior, Marilyne Poncet a remporté le titre régional au grimper de corde.

Souhaitons leur bonne chance et beaucoup de réussite dans leurs épreuves pour la finale nationale qui se déroule cette année le 30 juin à Chartres.

**Major Roland IBANEZ**

*Bureau de la mise en œuvre des formations et du sport*





## Un cross national à vive allure

Le 52<sup>ème</sup> cross national des sapeurs-pompiers s'est déroulé le 31 mars dernier dans l'Aveyron, dans une jolie commune dénommée Le Monastère.

Une délégation de 38 athlètes de la Loire a pris part à cette manifestation.

Le parcours du cross était tracé sur le terrain d'un centre équestre international qui offrait un magnifique paysage à tous les concurrents. Sur ce terrain, était d'ailleurs présenté un spectacle équestre de qualité pour la cérémonie d'ouverture.

La journée se déroula par l'enchaînement des courses sur un relief marqué et un soleil de plomb qui mit à rude épreuve les organismes des athlètes.

Le bilan de cette compétition fut très positif pour la Loire avec notamment 3 podiums.

Thibault Naël a ainsi remporté un deuxième titre de champion de France dans la catégorie séniors ! Olivier Cunchon a, quant à lui, arraché une belle troisième place dans la catégorie vétérans 1. Notons également une deuxième place prometteuse par équipe pour les juniors masculins. Enfin, les équipes de vétérans 1 masculins et les cadets masculins n'ont pas démerité avec une quatrième place au pied du podium.

Félicitations à tous les athlètes pour ces résultats.

**Major Roland IBANEZ**

*Bureau de la mise en œuvre des formations et du sport*



## Les motards sensibilisés à la sécurité routière

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, une « journée moto sécurité », soutenue par la préfecture, est organisée au sein du département de la Loire depuis une dizaine d'années.

Cette action, proposée par l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie nationale, est portée par les motocyclistes de la gendarmerie et de la police nationale.

Cette journée s'est déroulée le 24 juin dernier au centre d'entraînement de l'association sportive de Saint-Étienne (ASSE), situé sur la commune de l'Etrat.

Le Service départemental d'incendie et de secours

de la Loire est un partenaire actif de cette journée, puisqu'il a mis à disposition deux moniteurs nationaux de premiers secours de la compagnie Nord-Stéphanois pour animer l'atelier secourisme.

Cet atelier de sensibilisation présentait, au travers de mises en situation théorique et pratique, la conduite à tenir face à un accident de circulation impliquant plus particulièrement un motard, en insistant sur les éléments de l'alerte, de la protection et du maintien de la tête.

La journée s'est poursuivie avec un parcours pédagogique d'environ 130 km dans le parc du Pilat pour les 80 participants à moto, encadrés par les motards de la gendarmerie et de la police.

**Lieutenant Sébastien LUROL**  
Section métier de la compagnie Nord-Stéphanois



## Sensibiliser les enfants aux risques piétons



À ce titre, trois ambulances récentes (VSAV) étaient exposées et des sapeurs-pompiers ont expliqué aux enfants comment passer l'alerte en cas d'accident d'un de leur camarade. D'une manière plus ludique, du matériel de secourisme était exposé et chaque enfant a pu monter dans la cellule arrière des ambulances.

En fin d'après-midi, les permis ont été distribués à un représentant de chaque école par des personnalités sportives, institutionnelles, politiques et médiatiques locales.

Pour la troisième année consécutive, la journée « sécurité piéton » a été organisée conjointement par l'Éducation nationale et la Gendarmerie.

Cette journée s'est déroulée le mardi 26 juin à l'hippodrome de Saint-Galmier, sous le parrainage de Jérôme Kério, animateur sur Activ'Radio et auteur-compositeur de la célèbre chanson « Marie Doudou », connue par le jeune public.

Guidés par près de 200 accompagnateurs, les enfants ont participé à une douzaine d'ateliers animés par différents partenaires tels que la gendarmerie, la SNCF, l'association sportive de Saint-Étienne, la MAIF, l'école de cyclisme de Saint-Étienne, des infirmières scolaires ou encore le SDIS de la Loire.

Cette journée a permis de sensibiliser 1 200 enfants d'une dizaine d'années, venus de tout le département, aux risques quotidiens de la circulation routière, afin d'adapter leur comportement de jeune piéton.

**Capitaine Grégory BERT**  
Chef de la compagnie Sud-Forez



## Les parents d'orphelins de sapeurs-pompiers réunis dans la Loire



Du 16 au 18 mars dernier, la Loire a accueilli le 11<sup>ème</sup> rassemblement national des parents de pupilles de sapeurs-pompiers, au château de Bouthéon.

Au fil des ans, ce rassemblement est devenu un rendez-vous incontournable pour les parents d'orphelins. Ils ont ainsi la possibilité de participer à différents ateliers afin de progresser dans leur travail de deuil et dans leur reconstruction.

150 personnes, dont 86 « mamans » venues de toute la France, se sont retrouvées dans un lieu magnifique pour partager des moments riches en émotions et remplis de convivialité.

Cette manifestation s'est tenue en présence de Fabienne Buccio, préfète de la Loire, du Colonel Eric Faure, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, du Commandant Bruno Mazure, vice-président de l'Œuvre des pupilles, de Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS, du Commandant Bruno Duperray, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire et du Colonel René Dies, directeur du SDIS.

Chaque année en France, de nombreux enfants se retrouvent orphelins d'un de leurs parents sapeur-pompier décédé en ou hors service commandé. L'Œuvre des pupilles (ODP), association reconnue d'utilité publique, assure un soutien moral et financier à tous ces enfants ainsi qu'à leurs familles. Au niveau national, l'Œuvre des pupilles compte à ce jour 1032 orphelins dont 22 enfants de la Loire.

**Commandant Florence RABAT**

*Déléguée départementale de l'Œuvre des pupilles*



## Récit du feu d'entrepôt du 24 décembre à Saint-Etienne

Tout commence en fin d'après-midi, un 24 décembre. À 16h37, alors qu'ailleurs chacun s'affaire aux derniers préparatifs du réveillon de Noël en famille, le centre de traitement de l'alerte (CTA) reçoit de nombreux appels pour un feu rue de la Talaudière à Saint-Étienne.

Compte-tenu du nombre d'appels qui ne cesse d'augmenter, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) engage d'entrée un groupe incendie et prévient le chef de colonne. Le panache de fumée, visible à 10 km, laisse présager un sinistre important dans cet entrepôt d'emballages industriels.

La montée en puissance est très rapide, à l'instar de la cadence et du contenu des premiers messages. L'entrepôt est déjà entièrement embrasé : le feu a sans doute couvé plusieurs heures avant de percer la toiture. Le rayonnement est intense, les flammes s'élèvent au moins à 25 mètres de haut, alimentées par un combustible de choix. Les deux bâtiments adjacents sont sérieusement menacés.

Toute l'équipe de commandement est très vite rassemblée et le poste de commandement de site (PC) installé. Le temps presse : il faut à tout prix empêcher le feu de pénétrer significativement dans l'entrepôt voisin qui renferme une bonne partie des archives de l'Armée de Terre. De même, dans l'autre bâtiment, les machines optroniques de *La Poste* sont fragiles et le préjudice économique serait très important en cas de destruction. Il est procédé à leur bâchage dans la soirée.



L'opération consiste donc essentiellement à protéger l'établissement, dont la façade est menacée, en introduisant des lances à l'intérieur pour se retrouver face au feu en prévision de l'explosion des vitres sous l'action de la chaleur. Cela a ainsi permis de limiter les dégâts qui se sont révélés significatifs mais non-majeurs pour l'activité.

Côté *La Poste*, la problématique est différente puisque le bâtiment est situé au même niveau que l'établissement en flammes : la menace liée à l'effet cheminée sur une façade surplombante est ainsi évitée.

La particularité de ce type de feu, qui reste exceptionnel, peut se résumer par la conjugaison d'une cinétique extrêmement rapide et d'enjeux énormes. Une prise de décision au plus haut niveau s'avère donc nécessaire dès les premières minutes. Cela justifie l'appel simultané par le CODIS de l'ensemble de la chaîne

du commandement et le passage directement en PC de site.

Ce sinistre a fait l'objet de nombreuses visites, pendant mais aussi après l'intervention. Outre les exploitants, la police scientifique, les autorités préfectorales, militaires et politiques, de nombreux organismes techniques s'y sont intéressés, comme le SDIS de la Loire en matière de prévention et de « recherche des causes et des circonstances des incendies », mais aussi les cellules « analyse des risques » des assureurs ou encore la chambre syndicale du béton.

Cet incendie, qui a mobilisé en phase d'attaque pas moins de 37 engins et 97 personnels, restera aussi dans les annales par l'ampleur des biens sauvés d'un montant de plus de 22 millions d'euros.

**Lieutenant-Colonel Pierre GARIOUD**  
*Commandant des opérations de secours*

**Commandant Bernard VEROT**  
*Chef du poste de commandement*

Cet entrepôt, connu des services du SDIS, est composé de 3 bâtiments mitoyens représentant un total développé de 45 000 m<sup>2</sup> de planchers :

- Un centre de tri postal de 3 000 m<sup>2</sup> de plain-pied.
- L'établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat de l'Armée de Terre (EDIACAT) bâtiment de 3 niveaux, représentant 34 500 m<sup>2</sup> de planchers développés.
- Une entreprise d'emballages de 7 500 m<sup>2</sup> de plain-pied.

Le tout représente un fort potentiel calorifique. La défense incendie est assurée par plusieurs poteaux et une réserve incendie de 1 200 m<sup>3</sup>, avec une pomperie.

Au moment de l'incendie, un plan d'établissement répertorié (ETARE) était en cours de réalisation.



## De nouveaux scénarii pédagogiques approuvés

Le comité pédagogique a été mis en place pour émettre un avis pédagogique, mais aussi pour positionner la formation comme une composante active et agissante du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

L'une des particularités de la formation des sapeurs-pompiers réside dans ce qu'elle s'adresse à des adultes. Elle ne se construit non pas sur un terrain vierge, mais sur un terreau de savoirs issus de processus informels ou de compétences qu'il s'agit de reconnaître. C'est dans ce sens que le comité pédagogique regroupe des représentants de chaque entité du SDIS, acteurs au quotidien des formations mises en œuvre. Pour qu'un « scénario pédagogique » voie le jour, trois avis doivent être recueillis auprès du comité de direction du SDIS, du comité technique (CT) ou du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) et du comité pédagogique.

Pour la deuxième séance du comité pédagogique, réuni le 28 février dernier, quatre scénarii étaient à l'ordre du jour et concernaient notamment la formation initiale des volontaires, la formation d'adaptation pour les chefs d'équipe et chefs d'agrès et les formations pour le secours aux personnes et les interventions diverses (SAP2-DIV2).

Les remarques formulées lors de cette réunion concernaient notamment les évaluations des connaissances précédant les formations, la mise au cœur du dispositif des chefs de centres en tant que décideurs et la valorisation des compétences requises pour exercer l'emploi. Elles seront intégrées aux scénarii qui seront prochainement soumis au CCDSPV.

Après cette dernière étape, ces nouveaux scénarii pédagogiques pourront être consultés sur Intranet et mis en œuvre dans les prochaines formations concernées.

**Commandant Claude CHALENDARD**

*Chef du bureau de la conception des formations*



## Une formation continue innovante en matière de secourisme

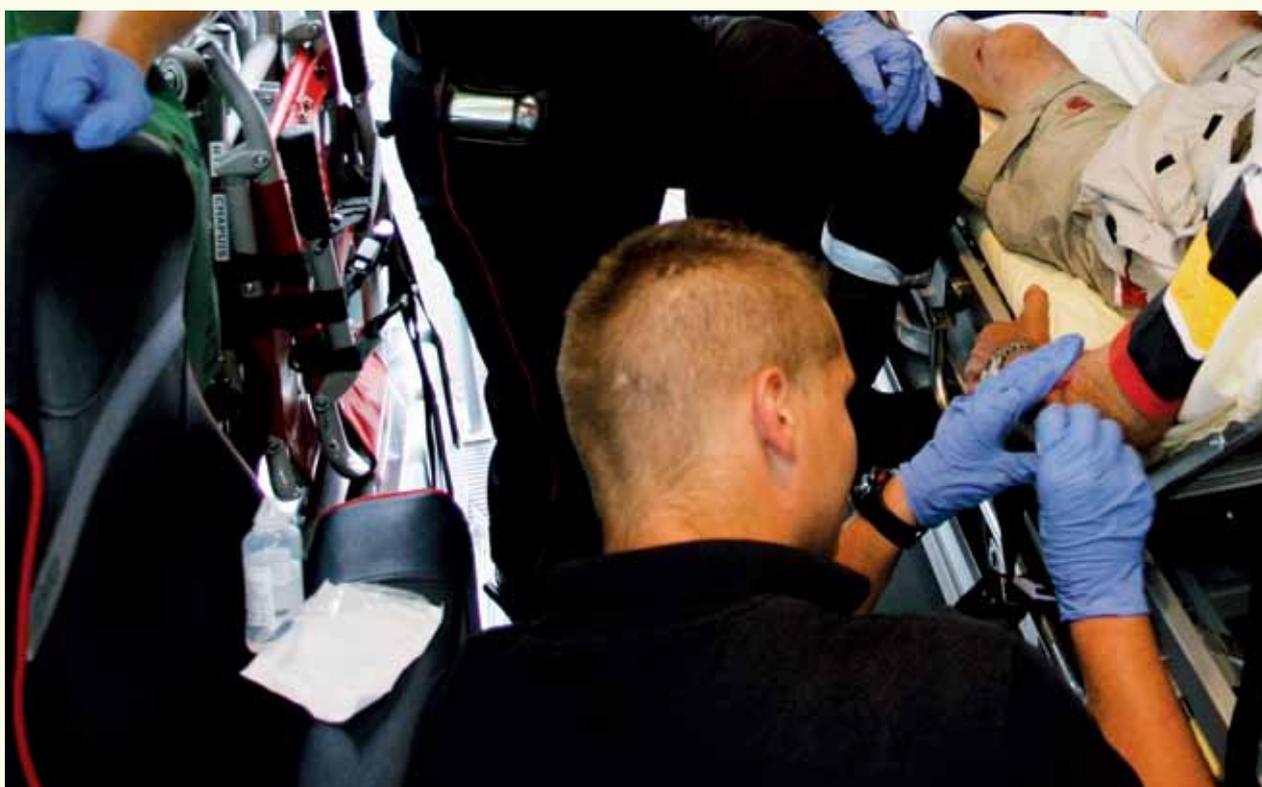
Cette année, la formation continue des équipiers et des moniteurs de premiers secours en équipe, s'est voulue innovante en intégrant des nouveaux thèmes tels que la souffrance psychique et le comportement inhabituel des victimes (avec l'intervention dans ces formations des psychologues et des infirmiers) ou encore l'intervention sur des poids-lourds dans le cadre du secours routier avec l'objectif de former tous les sapeurs-pompiers du département en 4 ans.

La formation continue des 208 moniteurs nationaux de premiers secours (MNPS), répartis sur l'ensemble des centres du département, garantit une méthodologie opérationnelle identique au sein du SDIS avec pour objectif principal l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Depuis quelques années, un effort important est fait pour disposer, à terme et au minimum, d'un moniteur dans chaque centre du département et bénéficier ainsi d'une formation de proximité en particulier dans les centres de sapeurs-pompiers volontaires.

Au sein de la formation technique spécialisée (FTS) "secours à personnes", les 14 instructeurs de secourisme se réunissent tous les deux mois, en présence des membres du pôle santé et secours médical, pour élaborer le plan et les programmes de formation prenant en compte la réglementation en vigueur, pour aborder les aspects pédagogiques de ces formations et recenser les besoins, et pour étudier les nouveaux matériels qui seront ensuite présentés à l'ensemble des sapeurs-pompiers.

**Capitaine Eric GIDROL**  
*Responsable de la formation technique spécialisée "secours à personnes"*



## Projet « M3 », ça avance ...

Le « projet M3 », c'est l'expérimentation menée au sein du SDIS de la Loire pour améliorer l'établissement des tuyaux incendie.

C'est dans ce cadre que de nombreux essais ont été effectués, avant l'été 2011, dans plusieurs casernes ligériennes. Ils ont permis d'adapter l'aménagement des engins pompe-tonne en prenant en compte leurs particularités ainsi que les différentes sortes de tuyaux tout en donnant une grande place au choix tactique du chef d'agrès.

Pour tenir compte du contexte local, chaque centre d'incendie et de secours (CIS) pourra ainsi rechercher l'emplacement le plus adapté pour les tuyaux. Et chaque chef de CIS pourra, si besoin, s'appuyer sur l'atelier départemental pour effectuer ces aménagements.

L'objectif visé est de pouvoir proposer au chef d'agrès d'un engin pompe-tonne un outil supplémentaire pour l'établissement des tuyaux, que lui-même jugera opportun d'utiliser. Ceci afin de permettre de supprimer les pliures qui génèrent des pertes de charge, de conserver une puissance hydraulique optimale de la lance, de renforcer la sécurité des binômes ainsi que d'améliorer les gestes et les postures des sapeurs-pompier.

La deuxième phase de ce projet consiste à mettre en place les essais en conditions réelles sur les CIS mixtes de Roanne, Montbrison, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Étienne La Terrasse, Saint-Étienne La Métare, Saint-Étienne Séverine, Le Berland, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Saint-Chamond et Rive-de-Gier. L'objectif est de faire en sorte que les utilisateurs, au cœur du dispositif, s'approprient ces nouvelles méthodes et qu'ils fassent remonter les difficultés d'application.

**Major Pascal REYMOND**  
Bureau des opérations



## Régny inaugure ses nouveaux locaux



Le 3 mars 2012 restera dans les mémoires des pompiers régnyçois comme la date d'un heureux évènement, attendu depuis déjà quelques années.

C'est par un temps printanier et sous un soleil radieux que fut coupé le ruban tricolore à l'occasion de l'inauguration de l'agrandissement du centre d'incendie et de secours (CIS) de Régny.

De nombreuses personnalités étaient présentes dont Yves Nicolin, député, Bernard Bonne, président du Conseil général, Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS, Michel Chartier, conseiller général, Jean-François Dauvergne, maire de la commune de Régny ainsi que le Colonel René Dies, directeur du SDIS de la Loire. Les élus locaux, les anciens sapeurs-pompiers, les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs des casernes voisines avaient aussi fait le déplacement.

La caserne dispose désormais d'une extension neuve comportant une remise, un local d'alerte, une salle de réunion, un magasin incendie et une salle de sport. La réhabilitation du CIS a été l'occasion de repenser les aménagements intérieurs par la création de vestiaires, d'un local ambulance et de locaux administratifs. À l'extérieur, une aire de manœuvre avec un parking a vu le jour et l'accès au CIS a été réaménagé et sécurisé.

Cette nouvelle caserne vise à redynamiser les recrutements et assurer une continuité dans la capacité du centre à assurer ses missions de sécurité civile auprès de la population.

**Commandant Frédéric GAY**  
*Chef de la compagnie Roannaise*



## Le suivi des interventions en direct avec GéoArtémis

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de traitement de l'alerte, le SDIS de la Loire a déployé, en février dernier, une nouvelle application dénommée « GéoArtémis » au niveau du centre de traitement de l'alerte (CTA) et dans les centres d'incendie et de secours (CIS).

GéoArtémis permet aux utilisateurs de visualiser sur un écran les interventions en cours avec les moyens engagés. Les personnels dans les CIS peuvent aussi, par exemple, calculer les itinéraires en temps réel, afin d'améliorer les délais d'intervention.

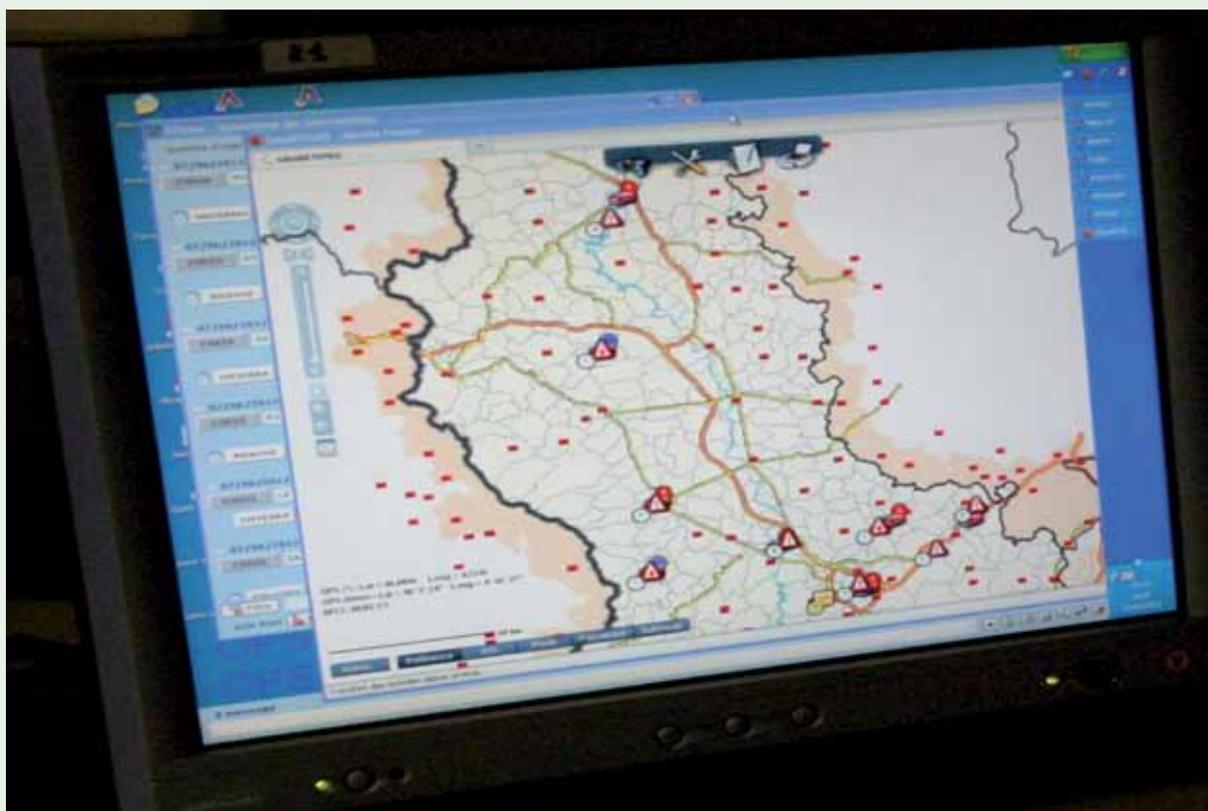
Cet outil permet également d'accéder à l'ensemble des informations de la base de données cartographiques du SDIS (photographies aériennes, cartes IGN®, poteaux d'incendie, réseau routier...).

Les sapeurs-pompiers peuvent consulter ces cartes, les imprimer mais aussi contribuer à leur mise à jour grâce à la fonctionnalité « Post-It » en déposant sur la carte des annotations (modification de la position d'un point d'eau, changement de nom de rue...).

À terme, GéoArtémis devrait bénéficier de nouvelles fonctionnalités comme la géolocalisation des engins sur intervention en lien avec le déploiement du réseau de transmission Antares.

GéoArtemis est l'aboutissement d'un projet lancé en juin 2011, qui a nécessité plusieurs mois de travail, tests et formations réalisés conjointement par les personnels des centres d'incendie et de secours et le bureau des outils d'information.

**Frédéric TEYSSIER**  
Chef du bureau des outils d'information



## Feurs accueille ses deux nouveaux engins

Deux véhicules neufs ont été livrés au centre d'incendie et de secours de Feurs au titre du plan d'équipement 2011.

Il s'agit d'un camion citerne feux de forêts super (CCFS) et d'une ambulance (VSAV).

Ils ont été officiellement présentés aux élus forestiers le 5 avril dernier, en présence de Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS, d'Henri Nigay, conseiller général, de Jean-Pierre Taite, maire de Feurs et du Colonel René Dies, directeur du SDIS.

En préambule, les sapeurs-pompiers du CIS se sont vus remettre neuf lettres de félicitations suite à l'explosion industrielle du 25 juin 2011 : « *vous avez fait preuve d'une grande qualité opérationnelle pour le comportement exemplaire en matière de recherches de victimes et de lutte contre l'incendie* » a témoigné le Colonel René Dies, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Loire.

Bernard Philibert a, quant à lui, remercié l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires de Feurs qui « *avec 1000 interventions à l'année sont sur le terrain tous les jours* » et rappelé l'investissement financier que font les élus siégeant au Conseil d'administration du SDIS en matière d'équipement en matériel roulant ce qui, pour le centre de Feurs, s'élève à plus de 300 000 euros.

**Lieutenant François PERROT**

*Chef du centre d'incendie et de secours de Feurs*



## Vers un renouvellement optimal des tenues des sapeurs-pompiers

***Un nouveau mode de gestion de l'habillement, basé sur une logique de l'échange, est expérimenté depuis le début de l'année dans les compagnies Métare Haut-Pilat et Gorges de la Loire. Il a vocation à améliorer la sécurité des agents et l'efficacité budgétaire du SDIS de la Loire.***

Le mode de renouvellement de l'habillement des sapeurs-pompiers relevait, jusqu'à présent, d'un nombre de points attribués aux agents ou aux centres d'incendie et de secours. Depuis le début de l'année, une nouvelle procédure de gestion du renouvellement des effets d'habillement est expérimentée dans 15 centres d'incendie et de secours (CIS), répartis sur deux compagnies représentatives : Gorges de la Loire et Métare Haut-Pilat.

### **Améliorer la sécurité des sapeurs pompiers**

En permettant le remplacement immédiat (après vérification de l'état) d'un vêtement détérioré sans attendre l'année suivante, ce système d'échange « effet usé ou détérioré contre effet neuf », améliore la sécurité de l'agent.

De plus, le SDIS de la Loire a mis en place à cette occasion, un système de traçabilité des effets d'habillement jusqu'à l'agent. Un code-barres unique, ainsi que le nom de l'agent destinataire, sont présents sur chaque tenue. En suivant tous les effets, de leur mise en stock jusqu'à leur réforme, cette organisation permet de gérer rigoureusement le stock du magasin départemental et, si besoin, d'identifier rapidement un lot défectueux à retirer.

Le renouvellement optimal des tenues permet également de mieux suivre les évolutions technologiques dans le domaine du textile et ainsi d'adapter les effets aux missions et activités exercées, notamment pour les équipements sportifs.

Afin d'améliorer encore cette sécurité, la dotation d'incorporation (pantalons, vestes...) attribuée à chaque sapeur-pompier lors de son recrutement est augmentée pour pouvoir absorber les délais d'échange sans pénaliser le sapeur-pompier en intervention.

### **Aller vers plus de sérénité**

Avec ce système d'échange, c'est le Service qui a en charge, comme le prévoit le code du travail, la responsabilité du renouvellement des tenues, et non plus l'agent individuellement.

Cette nouvelle procédure contribue, en outre, à garantir l'image du SDIS par le port de tenues uniformes et en bon état.

### **Aller vers plus d'éco-responsabilité**

Le remplacement optimal des tenues signifie que les achats seront effectués uniquement lorsque cela est nécessaire. Il s'agit donc d'un mode de gestion qui vise à améliorer sensiblement l'efficacité budgétaire de l'établissement, tout en veillant à la bonne sécurité des sapeurs-pompiers en intervention.

Au terme de cette expérimentation, un bilan sera réalisé afin de mesurer l'intérêt d'étendre ce nouveau mode de renouvellement de l'habillement à l'ensemble du corps départemental dès 2013.

L'expérimentation de cette procédure a reçu un avis favorable des instances paritaires réunies en décembre 2011 : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comité technique (CT) et comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

**Commandant Olivier MEYER**  
Chef du bureau des matériels



## L'atelier mécanique au plus près des besoins des casernes

Deux ateliers mécaniques mobiles ont récemment été mis en place au SDIS de la Loire.

Il s'agit de deux véhicules, l'un au nord et l'autre au sud, qui se déplacent directement dans les centres d'incendie et de secours (CIS) du département pour effectuer des réparations ou des dépannages.

Cette nouveauté vise à limiter les contraintes de temps et les déplacements des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels mais aussi des véhicules d'intervention.

Outre le travail de ces deux ateliers mobiles, la maintenance des véhicules au SDIS de la Loire concerne environ 3 000 ordres de réparation par an.

Ces travaux de réparation et de restauration sont très variés et peuvent aller d'une simple intervention, comme le remplacement de balais d'essuie-glaces, jusqu'à la remise en état d'un engin complet.

L'activité des neuf agents de l'atelier départemental permet ainsi de disposer d'une plus grande souplesse dans la réalisation de ces réparations, notamment pour des prestations difficiles à externaliser, pour des raisons économiques, de complexité ou de délais d'intervention.

**Commandant Jean-François BRICOGNE**  
*Chef du bureau des véhicules*



## Cap vers la qualité !



Le schéma de pilotage, baptisé « Cap Qualité », a été validé par le bureau du conseil d'administration du SDIS le 24 mai dernier, après avoir été notamment présenté aux cadres du SDIS en février dernier. Il s'inscrit dans une démarche globale de qualité visant à pourvoir l'établissement d'un outil de structuration, d'évaluation et d'amélioration continue.

Pour rappel, ce schéma de pilotage est constitué de trois piliers.

Tout d'abord, **31 documents structurants**, destinés à recenser l'ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, ont été recensés. Ils prennent la forme de schémas, de règlements, de recueils ou de registres. Parmi les plus connus, on distingue l'arrêté portant organisation du corps départemental, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ou encore le recueil des actes administratifs. Ces documents, placés sous la responsabilité des pôles gestionnaires, sont consultables sous Intranet.

Puis, **les tableaux de bord**, qui visent à évaluer les actions menées au sein de l'établissement à l'aide d'indicateurs utiles, pertinents et fiables. Plus de 200 indicateurs ont été identifiés à ce jour. Citons, par exemple, le délai moyen d'intervention ou le taux d'indisponibilité des matériels.

Pour les exploiter et les visualiser, un outil informatique décisionnel, dénommé « SYAPE » pour « système d'aide au pilotage et à l'évaluation », sera opérationnel d'ici 2013.

Enfin, **le projet d'établissement**, qui dresse la feuille de route pour les 5 années à venir. Issues d'un travail collaboratif de l'ensemble des cadres du SDIS, 40 actions stratégiques ont été bâties. Au final, ces actions permettront de faire évoluer l'établissement suivant 4 axes de progrès : améliorer la sécurité du Ligérien et développer le cœur de métier ; optimiser le fonctionnement de l'établissement et l'ensemble des ressources ; améliorer la capacité d'agir et renforcer la culture de l'établissement public, et, enfin, anticiper et s'adapter aux évolutions et aux besoins de la société.

La conduite de ces actions mobilisera une grande partie des personnels du SDIS, toutes catégories et toutes filières confondues. Afin de rendre compte de l'état d'avancement de cette feuille de route, aux élus et aux partenaires du SDIS, l'ensemble des actions fera l'objet d'un point d'étape annuel avec l'élaboration d'un rapport d'activité.

**Lieutenant-Colonel Jean-Christophe GOLL**  
Chef du pôle performance et qualité



## Un nouveau chef de centre pour Jonzieux

Après plus de 30 années d'investissement sans faille dans le milieu des sapeurs-pompiers, le lieutenant Jean-Louis Royon a cédé sa place de chef du centre d'incendie et de secours de Jonzieux le 31 mars dernier. Il a transmis le témoin à son adjoint, l'Adjudant-chef Rémi Chabot.

De nombreuses personnalités avaient tenu à participer à cette cérémonie de passation de commandement chargée d'émotion.

Depuis 1981, date de son premier engagement, Jean-Louis Royon n'a cessé de gravir les échelons de la hiérarchie pour devenir, en 1997, chef de corps, preuve de son investissement au service des habitants de Jonzieux. Son action dans le cadre associatif, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Union départementale, a également été saluée.

Au-delà du protocole, tous les participants, qu'ils soient sapeurs-pompiers, représentants de l'Union départementale, responsables d'associations, élus ou citoyens de la commune, ont multiplié les messages de sympathie et de reconnaissance à celui dont l'investissement et les valeurs humaines sont des exemples pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental.



**Commandant Jérôme GIRON**  
*Chef de la compagnie Métare-Haut-Pilat*



## La communication à l'honneur dans la Loire



Fin mai, le SDIS de la Loire a accueilli le colloque annuel des responsables communication des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Durant deux jours, une cinquantaine de personnes issues de 31 SDIS différents mais aussi de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), ont échangé sur des sujets très attendus par les communicants tels que les médias sociaux ou les marchés publics de communication avec des conférences proposées par des intervenants extérieurs.

Des ateliers plus spécifiques « pompiers » étaient également proposés avec, par exemple, la problématique de l'implication des cellules photo-vidéos des SDIS dans la recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI) ou bien des témoignages sur la communication en direction des employeurs pour développer le volontariat.

À cette occasion, les participants ont pu apprécier la qualité de l'espace pédagogique, le nouvel outil de travail et de formation de l'école départementale du SDIS de la Loire.

Ces rencontres annuelles symbolisent bien l'importance de plus en plus grande donnée aux services communication des SDIS, qu'il s'agisse des relations institutionnelles ou avec la presse, de l'organisation des événements, de la gestion de la crise, du développement du volontariat ou encore de la valorisation de l'établissement et de l'activité de sapeur-pompier.

**Cendie VERDEAU**  
Bureau de la communication



## La sensibilisation sur la charte du volontariat se poursuit

Le 7 octobre 2011, dans le cadre de l'année européenne du volontariat, le SDIS de la Loire signait avec les représentants des employeurs du département une Charte du Volontariat afin de faire connaître l'activité et le fonctionnement des sapeurs-pompiers volontaires mais surtout dans le but de favoriser le développement du volontariat dans la Loire.

Dans ce cadre, une majorité des représentants des employeurs ont assuré la promotion du volontariat en publiant des articles au sein de leurs journaux internes. La Fédération des maires de la Loire et la Chambre de l'agriculture ont, quant à elles, souhaité accueillir une réunion de présentation de cette charte.

Une première présentation a donc été faite lors de l'assemblée générale des maires de la Loire, le 23 mars 2012. A cette occasion, il a été décidé d'adresser un courrier accompagné d'un exemplaire de ce document à l'ensemble des maires ligériens.

Cette démarche s'est poursuivie le 29 mars avec une nouvelle intervention lors de l'assemblée générale des services de remplacement des agriculteurs. Actuellement, une réflexion est en cours afin de conventionner avec ces services pour diminuer le coût du remplacement de l'agriculteur qui part en formation.

**Commandant Daniel GREGNAC**

*Chef du bureau du volontariat et de la prospective*



## Acheter mieux : les avantages du groupement de commandes !

Le code des marchés publics prévoit la possibilité d'utiliser le groupement de commandes qui a pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Pour la première fois, le SDIS de la Loire a utilisé cette procédure pour l'acquisition de matériels compatibles et interconnectables permettant le raccordement, l'utilisation et la desserte des communications du réseau ANTARES en collaboration avec les centres hospitaliers de Saint-Étienne, Roanne, Feurs et Montbrison, sièges de SAMU et SMUR.

Le SDIS a été désigné comme coordonnateur, chargé d'organiser les opérations de consultation pour la sélection des candidats et le choix des attributaires. L'analyse des offres a notamment été réalisée par un groupe technique composé de représentants du SDIS et des centres hospitaliers.

Cette procédure va garantir l'interface des systèmes de communication SDIS et SAMU tout en apportant aux différents utilisateurs un maximum de fonctionnalités communes. Les techniciens du SDIS auront

également une vision globale du réseau ainsi installé pour en assurer la supervision. Dans les véhicules seront installés les mêmes équipements pour le SDIS et les SAMU/SMUR.

Enfin, sur le plan administratif, l'avantage est la mutualisation des procédures tandis que d'un point de vue financier, ce partage des compétences et des savoir-faire permet d'obtenir des conditions économiques avantageuses.

**Christian DESCHAMPS**

*Chef du groupement des nouvelles technologies de l'information*

**Christiane BONNEVIALLE**

*Chef de section des marchés à procédures adaptées*



## Focus sur les infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires

**Le pôle santé et secours médical du SDIS de la Loire étoffe ses effectifs pour répondre pleinement aux différentes missions qui lui sont dévolues et qui incombent aux infirmiers de sapeurs-pompiers.**

Pour rappel, ces missions, au coeur des activités du SDIS, concernent :

- L'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers et la surveillance de leur condition physique,
- Le soutien sanitaire opérationnel et la participation à la formation des sapeurs-pompiers,
- La participation aux secours d'urgence dans le cadre de l'aide médicale d'urgence,
- La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste,
- Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, le SDIS de la Loire, qui compte à ce jour 106 infirmiers sapeurs-pompiers volontaires (ISPV) dans ses rangs, recrute annuellement 10 à 12 ISPV. Il leur est proposé une formation initiale qui couvre l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Son organisation, lissée sur 11 mois, leur attribue une opérationnalité progressive, au fur et à mesure des unités de valeurs validées.

Cette formation demeure, par ailleurs, en cohérence avec les contraintes sociétales, familiales et économiques des stagiaires. Elle préserve un apprentissage de qualité, adapté aux besoins du service et prépare les infirmiers à intervenir dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, la formation d'accréditation annuelle aux protocoles infirmiers de soins d'urgence leur donne l'occasion de découvrir des situations plus singulières et de travailler notamment en présence d'un médecin régulateur du SAMU dans le cadre d'un rapprochement inter-services.

Pour rappel, les interventions pour le secours à personnes représentent la grande majorité des opérations ligériennes : en 2011, 30 888 sorties ont été recensées pour porter secours aux citoyens ligériens.

**Infirmier Gaël FEY**  
*Pôle santé et secours médical*



## Les dix règles d'or du sport pour prévenir les accidents cardiaques

La mort subite du sportif signifie le décès lors d'une activité physique et jusqu'à une heure après l'effort. Elle n'est pas exceptionnelle et concerne tous les âges : on dénombre un peu plus de 1300 morts subites par an dont 25 % concernent des sportifs de moins de 35 ans.

Pour les moins de 35 ans, on constate toujours un terrain préexistant : souvent une malformation cardiaque qui peut entraîner un trouble du rythme cardiaque suivi d'un arrêt cardiaque. Dans certains cas ces malformations peuvent être dépistées lors d'un simple électrocardiogramme de repos.

Pour les plus de 35 ans, il s'agit, dans la grande majorité, des cas d'athérome au niveau des coronaires. Ceci entraîne un infarctus du myocarde, avec un trouble du rythme (fibrillation ventriculaire).

Pour cette raison, le club des cardiologues du sport a établi dix règles d'or pour prévenir ces risques.

Ces précieux conseils sont à connaître de tous les sportifs quels que soient l'âge, le niveau d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.

Dans ce cadre et devant l'importance d'effectuer une visite médicale complète (en particulier avec un électrocardiogramme), le SDIS de la Loire ne délivrera plus de certificat de non contre-indication au sport en dehors de la visite médicale d'aptitude annuelle (sauf sports statutaires). De même, tous les jeunes sapeurs-pompiers effectueront systématiquement, lors de la première année, un électrocardiogramme de repos.

**Médecin-Capitaine Philippe PROUST**  
Chef du service de secours médical

### Les 10 règles d'or

- 1** Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort.
- 2** Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- 3** Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.
- 4** Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5** Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.
- 6** J'évite les activités intenses par des températures extérieures inférieures à 5°C ou supérieures à 30°C et lors des pics de pollution.
- 7** Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive.
- 8** Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.
- 9** Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal.
- 10** Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

## Bilan annuel pour le suivi des établissements recevant du public

Une fois par an, la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) est tenue de se réunir en séance plénière à la Préfecture pour présenter le bilan annuel des différentes commissions et notamment des commissions de sécurité.

Cette instance, présidée par la Préfète de la Loire, est composée d'une quarantaine de personnes. Parmi elles, des représentants des services de l'Etat et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), des conseillers généraux, des maires, des exploitants d'établissements recevant du public (ERP) ou d'immeubles de grande hauteur (IGH), ou encore des représentants d'associations de personnes en situation de handicap.

Pour l'année 2011, le bilan, présenté lors de la séance plénière du 20 mars 2012, fait état de quelques chiffres significatifs : 1226 visites ont été réalisées soit un taux de réalisation de 96,1 % pour les visites réglementaires obligatoires.

Fabienne Buccio, Préfète de la Loire, n'a pas manqué de souligner ces très bons résultats et a félicité le SDIS de la Loire et l'ensemble des membres des commissions de sécurité pour l'accomplissement de cette mission.

**Commandant Florence RABAT**  
*Chef du bureau de la prévention*



### PLAN D'EVACUATION

241 RUE DE LA BELLE ETOILE

REZ-DE-CHAUSSEE

**INCENDIE**

Déclenchez l'alarme sonore en utilisant le bouton le plus proche...

Gardez votre calme. Appelez le 18 / 112

Attendez le feu avec l'extincteur approprié sans prendre de risque...

En cas de fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

**RESPONSABLE D'INTERVENTION**

**EVACUATION**

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore :

Suivez les indications du guide d'évacuation.

Dirigez-vous vers l'espace de secours. Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

**RESPONSABLE D'EVACUATION**

**LEGENDE**


# Le SDIS de la Loire en images ...



Le SDIS du Rhône reçu dans la Loire, dans le cadre de la collaboration interdépartementale



Nouvelle promotion des sapeurs-pompiers non-officiers (SPPNO) en formation initiale



Remise de casques lors de la cérémonie de clôture de formation initiale SPPNO



Effondrement d'immeuble Saint-Étienne



Feu de maison Pouilly-sous-Charlieu



Journée pour les droits des femmes Préfecture de la Loire